

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

001/21/03/2024

EXERCICE 2024

Affectation du résultat d'exploitation
de l'exercice 2023

Membres en exercice :	13
Présents :	07
Suf. Exprimés :	08
Votes pour :	08
Votes contre :	08
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent sur Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : M. DELILLE

Date de convocation : 15 Mars 2024

Étaient présent(s) :

Mme GAZEAU (Suppléante) de Charost – Mme PHILIPPE (Suppléante) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Suppléant) de St Caprais – Mme BRUNAUD (Suppléante) de St Florent/Cher - Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Étaient excusé(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme SABOURAULT (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher –

Étaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – Mme AODAR (Titulaire) de Poisieux – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou à Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Le Comité Intercommunal, réuni sous la Présidence de Mme LOZACH-SIRET Colette,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique provisoire de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, Transport Scolaire – Place de la République – 18400 SAINT FLORENT/CHER
Constatant que le Compte Financier Unique provisoire présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	117 964,20 €		36 402,20 €			154 366,40 €
Fonctionnement	115 137,91 €		8 349,65 €			123 487,56 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

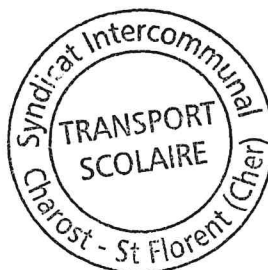
- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMMULE AU 31/12/2023	123 487,56 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	123 487,56 €
Total affecté au c/1068	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Saint Florent/Cher, le 22 Mars 2024

Au registre sont les signatures

JM. DELILLE
Secrétaire de séance



C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,